

COMMUNIQUE DE PRESSE : 17 avril 2015

PAS DE PARITE DANS LES INSTANCES SANS ACTIONS SE SENSIBILISATION

Le Laboratoire de l'égalité soutient la mesure du projet de loi sur le dialogue social et l'emploi qui prévoit l'obligation d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes des élections professionnelles. Ce texte sera présenté en Conseil des ministres le mercredi 22 avril. Il doit permettre de diminuer l'écart entre le nombre de femmes syndiquées et leur taux de représentation dans les instances dirigeantes.

Mettre fin au décalage entre le discours et les pratiques

Les organisations représentatives du personnel ont conscience des enjeux de la féminisation de leurs instances locales ou nationales. Elles ont développé un certain nombre de mesures pour corriger les déséquilibres. L'existence de référent-es égalité témoigne de leur engagement. Néanmoins, alors que les femmes représentent 44% des syndiqué-es, elles ne sont que 20% dans les instances dirigeantes. Sur 59 confédérations nationales, seules 5 sont présidées par des femmes. En 2014, le conseil exécutif du MEDEF comprenait 83% d'hommes.

Installer l'égalité à tous les étages

Les dernières élections départementales ont montré que la parité sur les listes ne signifiait pas forcément parité aux plus hauts niveaux de responsabilités : 8 femmes ont été élues présidentes sur les 98 président-es des Conseil départementaux !

S'il est indispensable d'équilibrer la représentation des deux sexes au niveau de la gouvernance, il est également nécessaire de favoriser leur accès à la présidence de ces organisations.

Sensibiliser au rôle des stéréotypes et engager une réflexion sur l'organisation syndicale au global

Le projet du gouvernement constitue une avancée incontestable mais il doit impérativement prendre en compte le rôle des stéréotypes sexistes dans la construction des inégalités¹. Il faut prévoir des actions de sensibilisation auprès de l'opinion publique, des décideurs et des relais d'opinion. De même, une réflexion doit être engagée sur l'organisation syndicale au global pour permettre aux femmes de se projeter au-delà des mandats simples : organisation des temps syndicaux, durée des mandats, parité dans les IRP que ce soit au sein des entreprises, aux niveaux local ou national.

Le Laboratoire de l'égalité rassemble 1000 hommes et femmes qui partagent une culture commune de l'égalité. Tou-tes, quelle que soit leur sensibilité politique, sont déterminé-es à mobiliser des moyens pour obtenir une mise en œuvre effective de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les membres sont issus de différentes sphères : associations, entreprises, réseaux de femmes, fonction publique, syndicats, monde politique, recherche, médias, blogosphère...

Marie Fromont (Coordinatrice) 07 86 80 22 87 / marie.fromont@laboratoiredeegalite.org

Anne-Claire Mialot (Secrétaire générale) 06 75 15 72 77

www.laboratoiredeegalite.org/@Laboegalite

¹ Cf publication du Laboratoire de l'égalité « Les stéréotypes, c'est pas moi, c'est les autres ! »